



ANNEXE 2 A LA NOTE AUX BANQUES N°94-21 DU 23 JUIN 1994

MODELE DE FORMULE "RIB"

SIGLE ET NOM DE LA BANQUE

Ce relevé est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Relevé d'Identité Bancaire

Cadre réservé au destinataire du relevé

--

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB (1)	Domiciliation bancaire

TITULAIRE DU COMPTE :

(1)- La "clé RIB" qui apparaît sur le présent relevé est une clé de contrôle qui permettra à votre débiteur ou à votre créancier, de s'assurer, par un calcul approprié, qu'il n'a pas commis d'erreur lors de l'enregistrement de vos codes banque et agence et de votre numéro de compte.